



## FICHE D'INSCRIPTION

A retourner à Swimcenter SQY - 10 Avenue Ampère, Zone du Pas du Lac  
78180 Montigny-Le-Bretonneux

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

C.P : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

NB : le n° de téléphone nous permet de vous prévenir en cas d'annulation ou de report d'un cours

E-mail : \_\_\_\_\_

En cochant cette case vous autorisez le Swimcenter à vous communiquer les modifications de planning et les nouveautés régulièrement.

Problème(s) de santé : \_\_\_\_\_

Allergies : \_\_\_\_\_

Traitements utilisés : \_\_\_\_\_

Personne à appeler en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Numéro (obligatoire) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Un certificat médical de moins de 3 mois vous sera demandé.

Votre choix	Formules (Cartes)	Tarifs
	5 séances	90 €
	10 séances	158 €
	20 séances	288 €
	50 séances	585 €
Votre choix	Formules (Cartes Coaching)	Tarifs
	5 séances	200 €
	10 séances	300 €

Votre choix	Formules (Abonnements)	Tarifs
	Prél. Mensuel : 1 fois par semaine (engagement de 3 mois minimum)	58 €/mois
	Prél. Mensuel : 2 fois par semaine (engagement de 3 mois minimum)	99 €/mois
	Abo. Annuel : 1 fois par semaine	499 €
	Abo. Annuel : 2 fois par semaine	912 €
	Abo. Annuel Illimité	980 €

En supplément : Frais d'adhésion 12 € (annuel) et carte magnétique 10 € (une seule fois, sauf en cas de perte)

Je règle en  Espèce  Chèque à l'ordre de SARL Akinelo  CB  Prélèvement

Je certifie exacte les informations communiquées ci-dessus, et avoir pris connaissances des conditions générales de vente et du règlement intérieur.

Date et signature :

### Article 1 – Objet

Le présent contrat constitue le seul et unique cadre des relations juridiques devant exister entre l'adhérent et le Swimcenter, à l'exclusion de tout autre document, ou brochure publicitaire.

### Article 2 – Modalités d'inscription

Les heures d'ouvertures et le règlement intérieur sont affichés à l'entrée du centre. L'adhérent devra effectuer le règlement de son forfait ou de son abonnement dès la première séance. Il se verra alors remettre **une fiche d'inscription et un contrat établi en 2 exemplaires** qu'il devra compléter et signer, ainsi qu'un **badge d'accès**. L'adhérent devra fournir dans un délai de 15 jours maximum suivant son inscription un **certificat médical d'aptitude à la pratique des activités dispensées dans les centres Swimcenter datant de moins de 3 mois. Le certificat médical est valable un an, l'adhérent devra donc présenter un certificat médical valide à chaque date anniversaire du précédent certificat**. Dans le cas où l'adhérent ne fournisse pas de certificat médical, il décharge le Swimcenter de toute responsabilité quant aux dommages corporels provoqués ou aggravés par des antécédents médicaux. Toute inscription manquante ou incomplète sera considérée comme nulle. Toute inscription implique l'acceptation de l'adhérent aux présentes conditions générales que l'adhérent reconnaît avoir consulté.

### Article 3 – Prestations, durée, et report

L'abonnement ou le forfait souscrit donne droit d'accès à l'ensemble des centres Swimcenter. L'adhérent bénéficie de l'ensemble des activités décrites dans son forfait ou abonnement. Ce droit est incessible, inaliénable et non remboursable.

**Les cartes séances ont une durée de validité qui est indiqués sur le contrat.**

La durée des forfaits et abonnements pourra faire l'objet d'un report en cas d'éventuelles fermetures supérieures à 7 jours.

Pour toute demande de report émanant de l'adhérent, une demande écrite devra être formulée accompagnée d'un justificatif (certificat médical d'inaptitude) précisant la durée de l'incapacité à exercer les activités. La demande devra être faite avant la fin de l'abonnement, dans le cas contraire, la demande ne sera pas considérée comme valable par le Swimcenter.

**Toute annulation de séance doit être effectuée au minimum 12 heures avant le début de la séance, dans le cas contraire, la séance sera décomptée et facturée (facturation de 10€/séance pour l'abonnement annuel illimité).**

### Article 4 – Conditions d'accès

L'adhérent devra réserver chacune de ses séances au préalable, via le site internet du centre, ou à défaut, auprès d'un membre du personnel du centre.

**L'adhérent est responsable de ses réservations, il lui appartient de vérifier l'exactitude de chacune de ses réservations (lieu, date, heure, nombre de place) sous peine de se voir décompter les séances réservées et non effectuées. Dans le cadre de l'abonnement illimité, le nombre de réservations est limité à 7 par semaine, et 2 maximums par jour.** En cas d'erreur, il devra rectifier dans les meilleurs délais (au plus tard 12h avant) les réservations effectuées par erreur, ou à défaut en informer le personnel du Swimcenter afin qu'il procède à l'annulation des réservations.

**L'adhérent devra présenter un badge d'accès valide à chacune de ses séances.** Il sera alors autorisé à pénétrer dans l'établissement dans le cadre des horaires affichés dans le centre. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur énoncé à l'article 6, et reconnaît au Swimcenter le droit d'exclure toute personne dont le comportement ou l'attitude serait contraire aux bonnes mœurs, ou gênant pour les autres adhérents, ou non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur.

Les horaires sont susceptibles de modifications pendant les périodes de vacances scolaires, ou en cas de maintenance, de travaux, de formation, ou de toute autre intervention sur les équipements du centre. Les éventuelles modifications seront portées à la connaissance des adhérents dans les meilleurs délais.

**Le Swimcenter se réserve également le droit d'annuler des cours en cas de manque de personnel ou nombre de participants inférieur ou égal à 4, sans que cela puisse entraîner de réclamations ou de demande de remboursement.**

### Article 5 – Tarifs et Règlement

La grille des tarifs est affichée dans les centres, et est révisable chaque année.

Les offres commerciales ne sont pas cumulables (réductions C.E. par exemple)

Le paiement des frais d'inscription s'effectue le jour de l'inscription et s'ajoute au règlement du forfait ou de l'abonnement choisi par l'adhérent. Les frais d'inscriptions (à hauteur de 12€) sont payables chaque année à la rentrée de Septembre. Le règlement du badge d'accès (à hauteur de 10€) s'effectue le jour de l'adhésion et s'ajoute au règlement du forfait ou de l'abonnement choisi par l'adhérent. Le badge d'accès est obligatoire, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un rem-

boursement. En cas de perte, de vol ou de détérioration du badge magnétique, un nouveau badge sera délivré à l'adhérent contre paiement de la somme de 10€.

**Le règlement s'effectue au choix de l'adhérent, par chèque, espèces, CB ou chèque vacances.**

Dans le cas d'un règlement par chèque, ou espèces, les cotisations sont payables d'avance.

En cas d'incidents de paiement répétés, le Swimcenter se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs de l'adhérents, et d'exiger le règlement des sommes restant dues.

### Article 6 – Règlement intérieur

L'adhérent déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve, et de respecter les consignes suivantes :

Il est formellement interdit de circuler librement dans le centre sans y avoir été autorisé par un membre de la SARL AKINELLO.

Présentation obligatoire d'un badge d'accès valide avant chaque participation aux cours.

Les adhérents doivent se munir d'une tenue de bain adaptée : une tenue de bain qui devra couvrir au maximum jusqu'aux genoux et aux coudes, bonnet de bain, et claquettes, exclusivement réservés à l'usage de la piscine.

Il est interdit de pénétrer dans le bassin sans y avoir été autorisé par le coach aquatique.

Les adhérents doivent respecter les consignes d'hygiène affichées dans les Swimcenter : Douche **savonnée** obligatoire avant la séance.

### Article 7 – Séance d'essai

La séance d'essai est valable 1 seule fois pour tous les cours adultes. Les autres activités proposées dans les Swimcenters ne font pas l'objet d'une séance d'essai.

### Article 8 – Assurance

Le Swimcenter décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'un de ces Swimcenters.

Le Swimcenter est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses adhérents. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

L'adhérent est invité à souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques liés aux activités sportives dispensées dans les Swimcenters. Conformément à la l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, le Swimcenter informe l'adhérent de son droit de souscrire une assurance « individuelle accident » qui couvrira toutes les activités qu'il est susceptible de pratiquer au sein des Swimcenters, Il est entendu que cette garantie est facultative, et reste à la charge entière de l'adhérent.

### Article 9 – Irrévocabilité de l'adhésion

La signature du contrat d'adhésion engage irrévocablement l'adhérent, sauf si l'abonnement est financé par un crédit. Dans ce cas, l'engagement deviendra irrévocable à l'expiration du délai légal de rétractation de 7 jours, prévus par les articles L-311-1 et les suivants du Code de la consommation. Toutefois, ce délai de sept jours est ramené à la date de livraison, sans jamais pouvoir excéder 7 jours ni être inférieur à 3 jours. Ces articles ne s'appliquent pas aux opérations inférieures ou égales à une durée de 3 mois.

Un contrat ne peut en aucun cas, faire l'objet par l'adhérent d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable du Swimcenter.